

QUESTIONS DU JOUR

L'Effondrement d'un grand Empire

I

La Révolution russe du 12 mars 1917, qui renversa si brusquement Nicolas II, fut une surprise générale, car la guerre avait atténué l'opposition que la Douma faisait au tzarisme et personne ne supposait — pas même ceux qui provoquèrent la Révolution — que ce régime, tant redouté, s'écroulerait sans résistance.

Les vainqueurs voulurent immédiatement mettre en vigueur les principes philosophiques, sociaux et humanitaires contenus dans leur programme politique et sans tenir compte des circonstances ils brisèrent, en quelques jours, la puissance combattive de l'armée russe en y supprimant la discipline.

Les théories nouvelles furent accueillies avec joie par les ouvriers et par les paysans qui constituent les quatre cinquièmes de la population russe; appliquées sans ménagement et sans discernement, elles aboutirent, dans l'ordre civil, à la désorganisation de l'autorité intérieure et extérieure, à la réduction rapide de la production industrielle et agricole et, finalement, au démembrement national.

Déjà, au commencement de septembre dernier, la presse russe, célébrant le premier demi-anniversaire de la Révolution, constatait avec mélancolie que cet anniversaire ne soulevait aucun enthousiasme et que l'élan patriotique des premiers jours de la Révolution avait fait place au découragement, à la haine des citoyens les uns contre les autres et aux plus graves préoccupations pour l'avenir du pays.

La conférence de Moscou n'améliora pas la situation; elle l'aggrava, au contraire, en montrant les discordes qui séparaient les dirigeants politiques et les divisions irréductibles des partis dont l'union étroite pouvait seule sauver la patrie de l'anarchie et de la ruine.

« La rébellion du général Kornilow, disait la *Novoïe Vremia* du 14 septembre, n'est que la conséquence de cet état d'esprit : c'est l'acte de désespoir d'un patriote qui, voyant la Russie au bord de l'abîme et l'impuissance du gouvernement à la sauver, voulait imposer, par la force, le seul remède jugé efficace, c'est-à-dire la dictature militaire. »

« Ce complot contre-révolutionnaire, qui bénéficia de l'appui moral de la bourgeoisie, était la contre-partie de l'émeute des 16 et 17 juillet, fomentée par les bolcheviks. »

On crut un moment que Kerensky, dont l'influence était fortement battue en brèche par les maximalistes, et surtout par les agents de Lénine qui gagnaient chaque jour du terrain dans les Soviets, laisserait Kornilow et son armée arriver jusqu'aux portes de Petrograd. C'eût été, sans doute, le triomphe du gouvernement provisoire, car les bolcheviks n'étaient pas encore organisés et le voisinage d'une troupe fidèle à la Révolution, représentée par Kerensky et le gouvernement provisoire, aurait suffi pour rétablir l'ordre et nettoyer la capitale des agents allemands qui tenaient les fils de l'intrigue maximaliste.

Pour quelles raisons Kerensky, qui avait tout d'abord encouragé la marche de Kornilow, se décida-t-il brusquement à le dénoncer comme rebelle et à le destituer de son commandement en chef? On ne le saura probablement jamais, mais sa proclamation du 10 septembre ordonnant, au nom du gouvernement provisoire, de mettre la ville et le district de Petrograd en état de siège et ordonnant au général Kornilow de se démettre de ses pouvoirs, facilita considérablement le triomphe de

Lénine et des agents allemands qui travaillaient sous ses ordres.

II

On sait que Kornilow avait pris la décision de marcher sur Petrograd à la suite d'une démarche que le sénateur V. Lvov, ancien procureur du Saint-Synode, ami personnel du général et de Kerensky, avait faite auprès de lui au grand quartier.

Le sénateur semblait autorisé à exprimer les désirs de Kerensky et de la grande majorité du gouvernement provisoire. Kornilow se laissa peut-être trop facilement convaincre, mais il eut, dans tous les cas, le grand tort de trop discuter par le téléphone et d'engager sa responsabilité sans être absolument couvert par un ordre écrit de Kerensky.

Effrayé par les protestations et les menaces l'insurrection que les Soviets formulèrent dès que la marche en avant de Kornilow fut annoncée, Kerensky lui intima l'ordre de s'arrêter et, sur son refus, il lança au peuple russe une proclamation dans laquelle il disait :

« Le général Kornilow m'a envoyé le sénateur V. Lvov pour exiger que le gouvernement provisoire lui transmette tous les pouvoirs civils et militaires afin qu'il constitue comme il l'entendra un nouveau gouvernement. Il m'a confirmé lui-même ces propositions par téléphone. Ne voyant dans ces exigences que l'intention de profiter des troubles de l'Etat pour établir dans le pays un régime en contradiction avec les conquêtes de la Révolution, le gouvernement provisoire m'a chargé, pour le salut de la liberté et du régime républicain, de prendre des mesures rapides et décisives afin de couper à la racine tout essai d'attenter au pouvoir suprême et aux droits des citoyens. »

C'est ce même général Kornilow, dénoncé comme aspirant à la dictature militaire, que Kerensky lui-même avait fait venir, quelques semaines auparavant à la conférence de Moscou, pour démontrer la nécessité primordiale du rétablissement de la discipline dans l'armée, rétablissement qui pouvait facilement s'obtenir sans porter atteinte à aucune des libertés données par la Révolution.

III

Le général Kornilow répondit immédiatement par un premier appel que les journaux de Petrograd publièrent le 11 septembre et qui mérite d'être relu aujourd'hui :

« Le télégramme du ministre-président est, dans toute sa première partie, un mensonge : je ne lui ai pas envoyé V. Lvov qui s'est présenté au contraire à moi comme son émissaire. Notre grande patrie meurt. Je suis obligé d'agir ouvertement. Je déclare que le gouvernement provisoire, sous la pression bolcheviste de la majorité des Soviets, agit en complet accord avec les plans de l'état-major allemand. »

« L'effondrement imminent de notre pays m'oblige à faire appel à tous les citoyens russes pour le salut de la patrie qui succombe. Que tous ceux en qui bat un cœur russe prient pour que se réalise ce grand miracle : le salut de la terre natale. »

« Moi, général Kornilow, fils de paysan et de Cosaque, je déclare à tous et à chacun que je ne demande rien que la grandeur de la Russie; je fais le serment de mener le peuple à la victoire jusqu'à la Constituante où il décidera lui-même de son sort et choisira la forme de gouvernement qu'il désire. Mais vendre la Russie à son ennemi héréditaire et faire du peuple russe l'esclave des Allemands est au-dessus de mes forces et je préfère mourir avec honneur sur le champ de bataille plutôt que de voir la honte de la Russie, Peuple russe, la vie de ton pays est entre tes mains. »

Hélas ! le peuple russe, égaré par les utopies des

uns et les mensonges criminels des autres, fut indifférent et l'armée elle-même resta fidèle à Kerensky et au gouvernement provisoire, autour de qui toutes les forces socialistes, y compris les maximalistes, s'étaient ralliés.

Voici comment l'*Outro Rossii* du 19 septembre explique l'attitude de Kornilow et de Kerensky :

« Kerensky aurait proposé à Kornilow, par l'intermédiaire de Lvov plusieurs combinaisons pour renforcer le gouvernement menacé d'une nouvelle émeute bolcheviste. Kornilow répondit à ces ouvertures qu'à son avis il n'y avait d'autre remède que la dictature personnelle ou collective et la proclamation de l'état de siège dans tout le pays. Il invitait Kerensky et Savinkov à le rejoindre à la Stavka pour organiser ce gouvernement dictatorial. »

« Il semble que Lvov ait mal transmis ces propositions. Kerensky crut que le généralissime lui adressait un ultimatum et, dans un mouvement de colère, il le destitua. C'est alors que Kornilow passa à la révolte ouverte et que le malentendu initial dégénéra en rébellion caractérisée contre l'Etat. »

Quoi qu'il en soit, Kerensky ne sut pas profiter de sa victoire, qui fut au contraire une victoire décisive pour les bolcheviks.

En effet, la presse maximaliste exploita très habilement le complot « contre-révolutionnaire Kornilow » pour attaquer avec la dernière violence les cadets et les bourgeois, les alliés — accusés d'avoir fomenté la rébellion — et enfin le gouvernement provisoire, Kerensky en tête.

IV

Les agents de Lénine, qui avaient organisé l'émeute des 16 et 17 juillet presque au grand jour, s'étaient terrés après leur échec, mais la faiblesse, l'imprévoyance et la naïveté incroyables du gouvernement provisoire et du réthor incorrigible qui le présidait, leur permirent de reprendre ouvertement leur propagande défaitiste : la tentative d'insurrection du général Kornilow, que les bolcheviks avaient soi-disant contribué à réprimer, les rendit maîtres de la situation.

Profitant de l'indécision du gouvernement provisoire et disposant à pleines mains des subsides que l'Allemagne leur adressait par la Finlande, Lénine et ses lieutenants réussirent à imposer leur volonté à Kerensky.

Ils l'empêchèrent d'abord de constituer le fameux ministère de coalition qui devait grouper tous les partis, puis ils lui firent adresser par le Soviet de Petrograd l'ultimatum suivant :

1. Proclamation de la république démocratique.
2. Suppression immédiate de la propriété privée agraire et remise de la terre aux Comités de paysans jusqu'à la convocation de la Constituante.
3. Etablissement du contrôle des ouvriers sur la production et la répartition. Nationalisation des branches les plus importantes de l'industrie. Imposition impitoyable des gros capitalistes, confiscation des bénéfices de guerre pour sauver le pays d'un désastre économique.
4. Publication des traités secrets désormais périmés et proposition immédiate à tous les peuples belligérants d'une paix générale démocratique.

Pour compléter leur œuvre de désorganisation de la défense nationale et pour enlever au gouvernement tout moyen de défense contre l'Allemagne, les maximalistes exigeaient, en outre, l'abolition de la peine de mort aux armées, la dissolution de la Douma et enfin, le droit pour la Finlande et l'Ukraine de se détacher de la nation russe en se déclarant autonomes.

Kerensky crut parer le coup en instituant un *Conseil des Cinq*, que la presse russe baptisa immédiatement du nom de *Directoire* et qui fut, naturellement, très mal accueilli par les bolcheviks et

par leurs journaux dont le nombre — grâce à l'argent boche — augmentait de jour en jour. C'est alors que Kerensky proclama la République « afin de mettre un terme, disait-il dans le décret constitutif, à l'incertitude du régime politique de la Russie et d'écartier les graves dangers qui menacent de nouveau la patrie et la liberté. »

La proclamation de la République ne fut pas mieux accueillie que la création du *Conseil des Cinq*, car le pays tout entier commençait à être fatigué des tergiversations de Kerensky à qui il avait, pendant plusieurs mois, accordé toute sa confiance.

Les partis modérés qui l'avaient toujours soutenu, firent chorus avec les partis extrêmes et le *Rietch* du 18 septembre résuma l'opinion générale en ces termes :

« Une République sans président, sans représentation nationale, sans Constitution, reste une notion assez vague. Il n'y a pas un iota de changé au régime actuel qu'on peut définir une dictature tempéree par l'impuissance du dictateur. Cette proclamation qui témoigne de notre fétichisme verbal, était donc inutile. Elle empiète en outre sur les prérogatives de l'Assemblée Constituante. Enfin, le gouvernement est-il sûr que cette enseigne républicaine relève le prestige de l'ordre de choses actuel ? »

« Ne peut-on pas craindre, au contraire, qu'en s'accolant à notre anarchie, l'idée républicaine ne soit discréditée et ne perde de son attrait ? »

Un autre journal cadet disait, le 19 septembre : « Le gouvernement viole ses promesses et outre-passe ses droits. C'est à l'Assemblée Constituante seule qu'il appartient de fixer la forme du gouvernement : sinon elle ne sera plus une véritable Constituante, mais une Législative, c'est-à-dire un simple Parlement. »

Abandonnés par tout le monde, Kerensky et son gouvernement étaient fatalement condamnés à être renversés par Lénine et son lieutenant Trotsky, qui, assurés désormais de toute impunité, s'étaient installés à Petrograd au milieu de leurs partisans et dirigeaient en personne les travaux du Soviet.

V

Après la proclamation de la République, la Conférence démocratique de Petrograd, sous l'inspiration du *Conseil des Cinq*, décida la création d'un Pro-Parlement de 120 membres, qui fut inauguré le 20 octobre et qui devait représenter le pouvoir légal russe jusqu'à la réunion de l'Assemblée constituante.

Kerensky tenait aussi compte des critiques que sa politique personnelle avait provoquées même chez ses amis; c'était un échec pour le parti des bolcheviks qui craignit que la nouvelle Assemblée, en majorité décidée à continuer la guerre contre l'Allemagne, ne remit aux mains de Kerensky l'autorité prête à lui échapper et ne lui rendit son ancienne popularité.

Trotsky, président du Soviet de Petrograd et associé de Lénine, attaqua violemment tous les projets présentés au Pro-Parlement ayant pour but de relever le moral de la nation et de lui signaler les dangers que la propagande germano-anarchique des maximalistes faisait courir aux conquêtes de la Révolution et à la Russie elle-même.

Dans la séance du 1^{er} novembre, Kerensky annonça à l'Assemblée que le gouvernement, résolu à continuer la guerre et à tenir tous les engagements vis-à-vis des alliés de la Russie, voulait reconstituer la défense nationale sur de fortes bases et rendre à l'armée toute sa combativité. Trotsky, appuyé par les membres bolcheviks, protesta contre les paroles du président-ministre et il quitta la salle des séances avec tous ses partisans, en disant « qu'il allait annoncer aux soldats et aux paysans que Petrograd et la République étaient en danger ».

A partir de ce moment, les maximalistes cessèrent tout rapport avec Kerensky et son gouvernement, et leurs journaux annoncèrent cyniquement la contre-révolution du 8 novembre, laquelle se produisit, en effet, presque à l'heure dite, grâce au concours que la marine de guerre et la garnison de Petrograd prêtèrent à Lénine et à ses complices.

(A suivre.)

EDMOND THÉRY.

L'Emprunt National

Une nouvelle mobilisation financière est en cours. Depuis le 26 novembre est ouverte la souscription à notre troisième emprunt de guerre. Comme pour les emprunts précédents — et l'on peut même dire : comme pour la mobilisation militaire — l'unanimité s'est faite dans le pays pour entourer cette opération d'une atmosphère favorable au succès. Chacun sentant que c'est le sort même de la France qui se décide, l'on retrouve, dans ces jours, cette discipline d'union sacrée qu'a toujours pratiquée le Français turbulent et querelleur, quand l'intérêt et l'honneur de la patrie étaient en cause.

Que l'union sacrée se soit constamment refaite dans les vœux et les efforts de tous les Français pour la réussite de l'emprunt, rien ne le montrera mieux qu'une revue de tout ce qu'ont écrit sur lui les hommes venus des pôles les plus opposés de la pensée et du sentiment. Une pareille revue prouvera qu'il n'est actuellement ni un cœur ni un cerveau français qui ne se soit entièrement adonné à faire réussir l'emprunt : par là apparaîtra d'avantage l'importance de sa réussite sur les destinées de la France.

Au lendemain même du dépôt du projet de loi par M. Klotz, le 25 octobre, dans l'*Homme Enchaîné*, M. Clemenceau parlait en ces termes vigoureux de la nécessité de souscrire à l'Emprunt :

« La finance et la guerre se conditionnent l'une l'autre. Qui marchanderait son concours à l'Emprunt ne serait pas moins coupable que le soldat attendant, en un trou d'obus, que la bataille fût gagnée. Plus on doit souhaiter que la guerre ne se prolonge pas d'un jour au delà du temps strictement nécessaire, plus il faut que chacun donne de tout son effort pour abrégier l'épreuve où notre honneur sera de n'avoir jamais fléchi.

« Le soldat ne prête pas son sang. Il le donne, sans en attendre d'intérêts, et se trouve payé, quand il tombe, par la pensée du plus grand sacrifice pour une patrie qu'il veut et qu'il fait la plus belle. Serait-il concevable que ceux de l'arrière, dont il a reçu le sang généreux qu'il prodigue, acceptassent, quand s'ouvrira le compte de l'histoire, d'être reniés par les héros d'un cycle dépassant celui des aïeux ? Hélas ! Il en est beaucoup, il en est trop, peut-être, qui s'enrichissent au delà de ce qu'il était permis de prévoir. Se racheter, en faisant une bonne affaire, ne doit pas être au delà de leurs moyens, quand leur meilleure garantie financière est dans les mains de nos combattants. Mais pourquoi raisonner de ces choses ? Ne suffit-il pas d'ouvrir les yeux ? Lisez le communiqué du grand chef qui les conduisit, hier, au magnifique succès de l'Aisne. »

Ensuite, le 9 novembre, M. Edmond Théry annonçait l'emprunt dans le *Matin*. Il aura le même succès que les précédents, disait-il, car la puissance financière de la France est restée intacte. « Le troisième emprunt de guerre va être surtout un emprunt de consolidation destiné à alléger notre dette flottante ; les avantages réservés aux porteurs de bons et d'obligations de la Défense inciteront évidemment ces porteurs à convertir leurs titres en 4 % perpétuel ; mais les possesseurs des billets de banque en circulation et les déposants à vue des sociétés de crédit voudront aussi profiter de l'occa-

sion ; le tableau suivant indique qu'ils peuvent le faire facilement :

Montant des dépôts à vue du Crédit Lyonnais, au Comptoir d'Escompte, à la Société Générale, au Crédit Industriel, et circulation fiduciaire de la Banque de France.

Dates	Dépôts à vue	Circulation fiduciaire	Disponibilités visibles
	(Millions de francs)		
30 juin 1914.....	5.455	6.051	11.506
31 décembre 1915.....	3.595	13.309	16.904
31 décembre 1916.....	4.263	16.679	20.942
30 juin 1917.....	5.257	19.823	25.080
2 novembre 1917.....	5.700	22.018	27.718

« Ainsi le chiffre des dépôts à vue et des comptes courants créditeurs dans nos quatre grandes sociétés de crédit, que la première année de guerre avait considérablement réduit, atteignait, le 2 novembre dernier, un total d'environ cinq milliards sept cents millions de francs, supérieur de près d'un quart de milliard au total relevé au 30 juin 1914. Quant à la circulation fiduciaire de la Banque de France, elle est passée, entre les mêmes dates, de six milliards 51 millions à 22 milliards 18 millions de francs.

« Cela revient à dire que le montant des disponibilités visibles du public français — représentées par des billets de banque et par des dépôts à vue dans les grandes sociétés financières — a progressé, pendant la guerre, de plus de 16 milliards de francs, malgré les 44 milliards 460 millions de francs que ce même public a versés au Trésor pendant la même période, pour ses souscriptions en valeurs d'Etat.

« Ces chiffres expliquent, en partie, la hausse générale du prix des choses nécessaires à l'existence, mais ils permettent aussi d'espérer un grand succès pour le nouvel emprunt. »

Du *Temps* : « A l'unanimité, dans les deux Chambres, le projet de loi sur l'emprunt a été voté. Ainsi, comme nous en avions exprimé l'espoir, l'emprunt a permis à l'« union sacrée » de se manifester de nouveau ; le vote unanime du Parlement prélude à celui que, par ses souscriptions, le pays émettra. »

« L'exposé magistral présenté par M. Klotz — appel adressé tout à la fois à la réflexion financière et au patriotisme — a eu raison des derniers doutes et groupé magnifiquement, face à l'ennemi, tous les partis. Les nouvelles rentes 4 % sont bien, dans toute la force du terme, des titres de la Défense nationale.

« A la Chambre et au Sénat, le ministre a dit les conditions générales de l'emprunt, les motifs du type de rente auquel il s'est arrêté, les précautions prises en vue de faciliter, faute d'un marché à terme régulier que les circonstances actuelles dissuadent de rétablir, la négociation des emprunts de la Défense nationale. Le choix d'un fonds en 4 % ménage, évidemment, aux souscripteurs et aux porteurs les perspectives les plus séduisantes. Il rend possibles des plus-values qu'un type plus élevé n'eût pas comportées. Quant au taux de l'emprunt en rentes 4 %, il ne peut, pour ce fonds comme pour tout autre, dépendre que des circonstances. Le ministre a donné, à ce propos, à la Chambre, cette indication : « Le taux réel de l'intérêt sera au moins égal au taux réel de l'emprunt précédent. »

« En ce qui concerne les mesures résolues pour entourer d'une atmosphère particulière de confiance, non point seulement le nouveau fonds, mais l'ensemble des valeurs de l'Etat, M. Klotz a fourni aux deux Assemblées les explications les plus intéressantes. Elles ont montré, en effet, le gouvernement décidé à sauvegarder le crédit public par des actes, et non par de simples paroles. »

Le *Journal des Débats*, après avoir montré combien les conditions de l'emprunt sont avantageuses, ajoute : « On le voit, de quelque façon qu'on l'envisage, la souscription à l'emprunt est une affaire exceptionnellement avantageuse. Mais est-il vraiment utile de tant insister sur les attraits qu'elle présente ? C'est d'un autre point de vue qu'il faut la considérer. Souscrire est un devoir auquel nul n'a le droit de se soustraire, et ce serait une véritable désertion que de ne pas mettre toutes ses ressources à la disposition de l'Etat. L'argent est aussi nécessaire pour poursuivre la guerre que le sont les armes et les munitions. En n'apportant pas à la souscription l'argent que l'on possède — si faible que soit la somme — on priverait la France d'une partie des forces dont elle a besoin pour soutenir la lutte terrible où elle est engagée. Voilà ce que chacun doit se dire. Ce que l'on doit comprendre aussi, c'est qu'il n'y a pas en ce moment d'intérêt personnel qui ne se confonde avec l'intérêt supérieur du pays tout entier. Ce ne serait pas seulement un calcul égoïste, ce serait aussi le plus mauvais des calculs que de prétendre conserver son argent pour le mettre mieux en sûreté. Car tout sombrerait dans la catastrophe d'une paix imposée par nos ennemis. Le meilleur moyen de défendre son avoir, c'est de l'employer à concourir au salut de la patrie. »

Dans un magistral article, de très haute inspiration, M. Ernest Lavisse, dans le *Petit Parisien*, exhorte à souscrire « pour éviter une paix blanche », la pire des calamités :

« Certainement, ces jours-ci, on entendra les gens dire : « Ne souscrivez pas à l'emprunt ; le gouvernement, s'il n'a plus d'argent, sera bien obligé de faire la paix. »

« Et cela est vrai. Mais quelle paix fera-t-il, le gouvernement ?

« La meilleure que nous pourrions espérer, serait la « paix blanche », et, la paix blanche, voici ce que cela signifie : « Mettons qu'il n'y a rien de fait, et replaçons les choses dans l'état où elles étaient avant la guerre ; ni annexions, ni indemnités. »

« Je voudrais montrer, sur un point particulier, afin d'être clair et précis, l'effet que produirait sur la France la formule : « Pas d'indemnités !... »

« La paix blanche serait la possession de l'Alsace-Lorraine confirmée à l'Allemagne, la consécration du démembrement et de l'humiliation de la France. Elle serait la liberté pour l'Allemagne d'organiser l'Europe centrale et de s'assurer ce fameux chemin de Bagdad, qui lui donnerait la maîtrise du monde. Elle serait la perpétuité du régime de la paix armée, car personne ne peut croire que l'Allemagne accepterait une société des nations, où le droit commanderait à la force. Elle serait donc la perpétuité de l'ingratitude, de l'épuisement, de l'épuisement. Elle serait l'inutilité de tant de cruels sacrifices, le renoncement aux droits de nos morts, car nos morts ont des droits certains et sacrés. Ils sont morts pour que la France vive. Mais comment donc vivrait la France, après une paix pareille ? La société industrielle d'Essen nous a prévenus : la France vivrait « en les mains allemandes ».

« Or, je disais : « Cette paix blanche serait la meilleure que nous pourrions espérer. » En effet, l'Allemagne ne renonce pas aux formidables ambitions qu'elle a déclarées. Son silence obstiné sur ce qu'on appelle les buts de guerre prouve qu'elle garde son espoir de nous démembrer et de nous ruiner par une contribution colossale. Comme a dit le fameux général Bernhardt, elle « veut en finir avec la France ».

Dans le *Petit Journal*, M. Raoul Péret, ancien

ministre, montre tous les avantages que l'emprunt apporte aux souscripteurs :

« Par suite de quel calcul positivement absurde pourraient-ils refuser d'apporter au Trésor leurs réserves, d'échanger contre des titres de rente qui leur rapportent 5,83 % les billets de la Banque de France qui ne leur procurent aucun revenu ? S'imaginent-ils que si la France — hypothèse que nous repoussons de toutes les forces de notre patriotisme et qui est un outrage à nos héros — ne l'emportait pas finalement sur ses ennemis, ne l'emportait pas finalement sur ses ennemis, un billet de cent francs vaudrait plus qu'un titre d'emprunt d'égale somme ? Une telle erreur n'a pu être propagée que par ceux qui mènent depuis trop longtemps la triste campagne défaitiste qui, payée ou non par le Boche, sert admirablement ses desseins. En tout pays, le billet de banque national a pour garantie essentielle le crédit de l'Etat lui-même et, le jour où celui-ci serait mis dans l'impossibilité de satisfaire à ses engagements, il n'y aurait plus de différence à faire entre les billets et les titres. »

« Or, l'emprunt a précisément pour objet, en fournissant au Trésor les disponibilités dont il a besoin, et en lui permettant de solder ses dettes, de consolider le crédit de l'Etat, et plus le produit en sera élevé, plus ce crédit s'en trouvera fortifié, non seulement à l'intérieur, mais aussi au dehors. »

Dans la *France*, M. Lafferre, l'actuel ministre de l'Instruction publique, disait le 1^{er} novembre :

« L'Emprunt réussira, malgré les difficultés et les déceptions de l'heure et même à cause de ces déceptions, contre lesquelles il importe de réagir.

« On s'en va répétant que nous sommes à l'heure la plus critique de la guerre. Je crois que l'heure la plus critique était à la veille de la bataille de la Marne, quand nous n'avions pas la certitude de posséder les moyens de nous redresser. Aujourd'hui, nous avons ces moyens et notre front n'a pas fléchi. Plus que jamais il apparaît que c'est sur notre front que la décision aura lieu. Si puissantes que soient les divisons de l'ennemi sur d'autres champs de bataille, l'admirable résistance de nos soldats le rappelle sans répit à la réalité militaire et le ramène sans cesse vers l'inviolable ligne où il n'a pas cessé de se briser. Qui oserait même insinuer qu'une défaillance de cœur ou un inepte mouvement d'égoïsme pourrait soustraire à l'Emprunt une portion quelconque de l'épargne disponible ? »

De M. Alexandre Bérard dans l'*Evénement* :

« Nul ne critique ni l'opération, ni les conditions dans lesquelles elle a été préparée. M. Klotz a réuni d'unanimes et légitimes approbations.

« Quelle est la portée financière de l'emprunt ? Elle vise moins la récolte « d'argent frais » que la régularisation du marché. C'est la consolidation des prêts consentis à l'Etat sous la forme de Bons et d'obligations de la Défense nationale ; c'est, en même temps, la clarté jetée sur notre situation.

« Il y a là un acte de prudence pour le présent et surtout pour l'avenir.

« Quelle est la portée morale de l'emprunt ? « Son succès constituera l'affirmation de l'inébranlable confiance de la nation française dans la victoire. »

Dans l'*Intransigeant*, M. Léon Bailly donne ces sages avis : « Ecartons la diversion et la division. Il n'y a pas d'autres « ennemis à l'intérieur » que les amis et les stipendiés de l'Allemagne. Contre ceux-ci, soyons sans pitié. Mais cessons de nous diviser, entre bons Français. Précisément l'emprunt va nous donner une belle occasion de manifester le renouveau de l'union sacrée ; par la parole et par la plume, par l'argent, pour ceux qui gagnent ou possèdent, nous allons nous associer tous à cette manifestation de notre force et de

notre volonté de vaincre. Cet Emprunt de guerre est le troisième; il dépend de nous qu'il soit le dernier.»

M. André Beaunier nous apprend dans l'*Echo de Paris* :

« Pour ce troisième emprunt comme pour les précédents, les évêques s'adressent aux fidèles et les engagent à souscrire. Cette propagande est bonne, telle que les pouvoirs publics l'ont désirée et l'ont sollicitée. »

Sous le titre : *L'épiscopat et l'emprunt*, on lit dans l'*Action française* :

« Le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux, et le cardinal Maurin, archevêque de Lyon, viennent d'adresser au clergé et aux fidèles de leurs diocèses des lettres où ils recommandent de souscrire au troisième emprunt national. »

De M. Georges Foucher dans la *Gaulois* :

« C'est sur le front que se forge aujourd'hui, pour le pays, tout un avenir de richesse et de prospérité. »

« Débiteurs de l'héroïsme qui a su préserver — au prix de quels sacrifices ! — et notre vie et nos biens, c'est bien le moins que nous nous efforcions de limiter ces sacrifices et d'en épargner d'inutiles. »

« Fournir à nos admirables défenseurs le matériel nécessaire à l'accomplissement de leur tâche, c'est pour nous un devoir impérieux et sacré. »

« Il faut donc que l'émission du nouvel emprunt s'affirme comme une grande manifestation de confiance et de solidarité nationale dont l'éclat, dépassant la ligne des tranchées, aille porter jusque chez l'ennemi, avec la crainte de lendemains vengeurs, le témoignage de notre patriotisme éclairé et de notre foi dans les destinées de la patrie. »

« L'appel adressé par la France à tous ses enfants doit trouver un écho dans tous les cœurs et retentir comme un hymne de résolution et de confiance dans le pays tout entier. Que chacun souscrive largement ! Aucun témoignage de reconnaissance et d'admiration ne saurait être plus précieux à nos chers soldats. »

La *Croix* publie un long, éloquent et émouvant appel de Mgr l'évêque d'Arras en faveur de l'emprunt. « Notre or à la patrie ! » conclut-il.

Dans la *Radical*, M. J. Perchet explique longuement les modalités de l'emprunt et conclut : « Dans ces conditions, il est à prévoir que toutes les demandes ne pourront pas être intégralement servies et que, après l'émission, la rente 4 % sera fort recherchée; ceux qui auront pu en mettre en portefeuille verront ainsi s'ouvrir devant eux la perspective d'intéressantes plus-values. Ils n'auront guère, d'autre part, à redouter qu'à un moment les cours tombent temporairement au-dessous du prix de souscription. La loi contient, en effet, des dispositions fort heureuses destinées à assurer la stabilité du marché, non seulement des titres nouveaux, mais aussi des anciennes rentes 5 %.

« C'est ainsi qu'une somme mensuelle de 60 millions sera affectée à la constitution d'un fonds destiné à des achats en Bourse de rentes 4 % et 5 %, à des cours ne dépassant pas le prix d'émission. »

Dans la *Victoire*, M. Gustave Hervé fait un vibrant appel au patriotisme des capitalistes : « Le patriotisme le plus élémentaire commande d'ailleurs de souscrire, non seulement parce que l'argent est le nerf de la guerre, et qu'une armée pauvre en matériel et condamnée fatalement à ménager ses munitions est une pauvre armée, si vaillante qu'elle soit, mais parce que la réussite de l'emprunt doit prouver aux Allemands que nous ne sommes pas les gens las, épuisés, fourbus, découragés qu'on leur raconte. Il faut que nous le prouvions aux Allemands, et même à nos grands amis d'Amérique. Les Boches avaient raconté partout, chez les neutres et jusqu'aux Etats-Unis,

que nous étions sur le flanc militairement, économiquement et moralement, que nous étions incapables de tenter une offensive quelconque pendant un an; que l'union sacrée est morte chez nous... »

« Si vous voulez que bientôt Lille, Douai, Cambrai, Saint-Quentin, Mézières, Metz, Strasbourg, Colmar et Mulhouse redeviennent villes françaises, souscrivez ! »

De M. Alexandre Varenne, dans l'*Heure* : « Le devoir, cela va de soi. Quand les soldats se battent et meurent, l'arrière peut bien les aider de son argent. Le Français qui souscrit à l'Etat un prêt avec un intérêt alléchant ne se prend pas, j'imagine, pour un héros. Il fait tout juste son devoir, et une affaire de tout repos, le meilleur en somme et le plus sûr emploi qu'il puisse trouver de ses économies. »

« Qu'en ferait-il, en effet? Ira-t-il les placer dans l'industrie? Il n'en est pas, même par le temps qui court, qui ne comporte des alean. Dans le commerce? Certains rapportent gros. Mais il y a généralement des risques. Et, d'ailleurs, ne trouve pas qui veut des placements de ce genre. Il y a les prêts d'argent aux particuliers, avec toutes les garanties d'usage. Bah! les immeubles, en ce moment, ne sont pas d'un rapport très sûr et l'argent qu'on avance sur de tels gages n'est pas nécessairement garanti. »

« Le pire, en tout cas, c'est encore de conserver les billets de banque dans un tiroir. »

L'*Euvre* conseille simplement, en gros caractères : « Donnez votre argent à la France pour que les Boches ne vous le prennent pas ! » C'est assez ! C'est tout !

De l'*Information* : « L'armée des épargnants et des capitalistes est convenue à souscrire, du 26 novembre au 16 décembre de cette année, au troisième Emprunt de la Défense nationale. Ce faisant, elle donnera à nos héroïques soldats, nos fils, nos frères, nos parents, nos amis, un témoignage visible et durable de solidarité, d'union devant le danger et de confiance dans la victoire finale. »

Dans la *Petit Bleu* nous trouvons cette pittoresque description des affiches de l'emprunt :

« Donc, voici d'Abel Faivre — dont le poilu de l'autre année reste dans tous les yeux avec son geste de : En avant ! — voici une allégorie que tous saisiront : c'est un poilu encore qui, celui-ci, fait effort pour planter sur le monde, où la guerre fait ruisseler le sang, le drapeau de la Liberté. »

« Georges Redon nous montre, auprès du petit lit, à la tête duquel est suspendu le portrait, en soldat, du père absent, une femme du peuple qui s'appête à coucher sa fillette, à côté de la poupée coiffée à l'alsacienne, qui y est déjà installée, toute petite, dans le petit lit. »

« Une autre, signée Auguste Leroux, met en scène un poilu retour du front, ou au moment d'y repartir, qui, soulevant son garçonnet à pleins bras, l'embrasse comme s'il n'avait plus eu depuis longtemps cette joie paternelle, ou devait en être trop tôt privé, cependant, qu'effacée au second plan, la mère donne le sein au dernier né. »

« Une autre encore, de Jonas, représente dans un décor algérien, avec l'âne chargé d'oranges obligatoires, un tirailleur sur le point de rejoindre, pressant sa femme contre sa poitrine, et leur petit, qu'elle tient par la main, traînant un canon minuscule au bout d'une ficelle et regardant cette scène familiale, en riant de toutes ses dents blanches dans sa petite figure toute basanée. »

« Chavannaz nous transporte aux champs : son soldat laboureur, qui n'a gardé de militaire que son casque, pousse la charrue, tandis que sa compagne, leur enfant sur un bras et le fusil de l'homme dans l'autre, semble toute heureuse de le voir un moment rendu à ces travaux pacifiques. »

« C'est au peintre de Pierrot et de Colombine, à

Willette en personne, que — chose imprévue ! — les notaires ont demandé leur affiche, et Willette a voulu, sans doute pour n'être pas en reste, se souvenir qu'il fut, en des temps anciens, à l'école d'un quelconque Bougreau : d'où cette image symbolique de la guerre où, dans un médaillon, on voit seulement son buste penché sur le col d'un cheval respirant le carnage. »

« De Sem, une statue de la Liberté commençant à émerger, à l'Orient ensoleillé, d'une mer smaragdine de la coloration la plus séduisante; et puis voici enfin cette fantaisie endiablée de Georges Clairin, où des cavaliers aux amples burnous et aux turbans élevés chargent derrière leur chef, dont la monture, magnifique de mouvement et de couleur, évoque le souvenir du cheval *Prim*, dans la toile célèbre d'Henry Regnault... »

N'avions-nous pas raison de dire que pour travailler au succès de l'emprunt l'union sacrée s'est refaite dans les cœurs et dans les esprits ?

Dès que le sort de la Patrie est en cause, tous les Français ne pensent plus qu'à la Patrie. Et son destin n'est pas plus étroitement lié au gain d'une bataille qu'au succès de l'emprunt. Aussi peut-on être certain de sa réussite. Cette offensive-là aussi convaincra l'ennemi de notre volonté de vaincre et de notre puissance à réaliser cet indomptable vouloir.

G. B.

La Dette Flottante municipale

Le Conseil municipal de Paris vient d'être saisi d'une proposition de M. Louis Dausset, rapporteur général du budget, ayant trait à la consolidation de la Dette flottante de la Ville de Paris au moyen d'un emprunt à long terme, et à la création, par la même opération, des moyens de trésorerie nécessaires au prochain exercice.

M. Dausset est partisan des opérations de crédit de grande envergure, il voit loin : on se rappelle que, déjà, au mois de mai dernier, lors de l'émission des obligations quinquennales 5 %, il avait préconisé un emprunt à long terme qui aurait, pour jusqu'à l'après-guerre, écarté toute préoccupation financière à la Ville.

Ce que l'on appelle Dette flottante municipale comprend non seulement les 172 millions de bons de caisse à six mois et à un an, mais encore les 638 millions d'obligations quinquennales 1917, soit 810 millions environ.

La trésorerie municipale possède actuellement 5.153.792 francs en numéraire, 199 millions de Bons de la Défense Nationale et plus de 27 millions de Bons par les communes de banlieue, dont, toutefois, il n'y a pas lieu de faire état, car ces Bons ne constituent pas une ressource disponible et seront vraisemblablement renouvelés à leur échéance. En évaluant à 17 millions par mois l'excédent des paiements sur les encaissements, cette Trésorerie sera épuisée en octobre 1918; il faut donc prévoir, pour couvrir l'exercice prochain, une encaisse de 50 à 60 millions de francs, si les circonstances restent comme elles sont actuellement.

Il faudrait donc aviser aux mesures à prendre dès le mois de mai prochain au plus tard, et si M. Dausset anticipe de quelques mois, c'est qu'il a la conviction de plus en plus profonde et motivée que la Ville de Paris doit profiter de l'état du marché, de l'abondance des capitaux et du taux relativement favorable de l'intérêt.

Dans son exposé, le rapporteur général revient alors sur son projet de mai dernier, lorsque déjà il avait conseillé un emprunt à long terme, le moment lui paraissant éminemment favorable.

Mais survint l'emprunt du Crédit Foncier et il est convaincu que le succès si complet de notre grande banque hypothécaire eut permis alors, à la Ville, de prendre, en quelque sorte, et sans trop

de désavantage, la suite de l'opération, car beaucoup de souscripteurs que le Crédit Foncier n'avait pu satisfaire, se fussent certainement empressés d'offrir à la Ville les disponibilités dont ils n'avaient pu faire emploi, et même à des conditions légèrement moins avantageuses.

Certes, on ne peut revenir là-dessus, mais ce qu'on n'a pas fait hier, on peut le faire aujourd'hui. L'assainissement de la situation financière de la Ville, par la consolidation effective de sa dette de guerre à court terme, doit être réglée de suite, de façon à ce qu'elle ait le champ libre pour les futures opérations de grande envergure qui auront lieu dès le lendemain de la paix.

Comme il est dit dans le rapport : « La Ville sera obligée, à cette époque, de faire de tels appels au crédit public pour les objets les plus urgents : entretien général et réfection du domaine, grands travaux, habitations à bon marché, destruction des îlots insalubres, lutte contre la tuberculose, fortifications, adductions d'eau, protection contre les inondations, port de Paris, etc., qu'il est à craindre que ces besoins n'excèdent les facultés de sa clientèle ordinaire. Faudra-t-il y ajouter encore 8 ou 900 millions pour amortir et convertir la dette flottante de guerre ? »

Et le taux de l'argent, n'y a-t-il pas lieu de craindre qu'il augmentera après la guerre? Contre la baisse la Ville est prémunie par la clause de conversion dans un délai de douze à quinze ans. Et aussi la crainte de voir l'Etat s'emparer prochainement du type d'emprunts à lots auquel la clientèle de la Ville de Paris est si fidèlement attachée. La concurrence de l'Etat est vraisemblablement à prévoir, lorsque pour la reconstitution des régions envahies il faudra drainer des capitaux immenses.

Les circonstances actuelles, disponibilités générales abondantes, qu'attestent le chiffre de la circulation fiduciaire et le montant des dépôts de banque, militent en faveur de l'opération de consolidation. Aussi M. Dausset est-il persuadé qu'un emprunt à lots d'un capital effectif de 810 millions, du type adopté par le Crédit Foncier, pourrait être émis par la Ville, soit au taux de 5 %, à un cours très voisin du pair, soit même au taux nominal de 4 1/2 %, avec une prime de remboursement plus importante.

Le montant de 810 millions, chiffre intégral de l'amortissement de la dette flottante, pourrait être porté à 850 millions ou même davantage, pourvu que la souscription publique fût limitée à la somme nécessaire pour assurer les besoins de la Trésorerie en 1918 et le remboursement des Bons non consolidés. Encore ledit montant pourrait être augmenté des 200 millions nécessaires pour le paiement des dépenses engagées à découvrir sur l'emprunt des grands travaux. Toutefois, M. Dausset n'insiste pas sur ce point.

Le futur emprunt sera gagé sur les ressources générales du budget : la solidité du crédit municipal parisien, l'un des premiers du monde, le permet amplement.

C'est au domaine municipal industriel que seront demandées les nouvelles ressources, par l'augmentation des tarifs des transports et l'élevation des prix du gaz et de l'électricité, car, comme le fait très justement remarquer M. Dausset, « n'est-il pas paradoxal que, dans le renchérissement général de toutes choses, seules n'augmentent pas de prix celles qui sont fournies par la Ville de Paris, et quelquefois, comme c'est le cas pour le gaz, sur les ressources du budget général ? »

Cet argument est des plus justes et le public parisien, reconnaissant à la Ville des mesures d'assistance qu'elle a prises au premier jour de la guerre, supportera sans récriminations les charges nouvelles qui assureront le parfait équilibre des finances municipales.

L'examen de cet intéressant projet, que l'on peut

Cette pénurie de viande a ouvert un nouveau champ aux inventeurs de succédanés. Les *Münchener Neueste Nachrichten* signalent qu'une société chimique aurait trouvé un nouveau procédé de fabrication pour un succédané de viande à base de corne « qui possède des qualités nutritives et digestives remarquables ».

La flotte marchande allemande. — Au moment où l'Amérique poursuit son effort naval dans le but d'annihiler la guerre sous-marine, il est bon de rappeler que le Reichstag a voté, le 11 octobre dernier, le projet de loi destiné à favoriser le relèvement de la marine marchande allemande. On évalue à 1 milliard 1/2 ou 2 milliards de mark le montant des subventions qui devront être accordées aux compagnies de navigation. L'intention du gouvernement, au début, était de consentir aux compagnies des prêts à intérêt ; mais après une discussion dans laquelle, entre autres solutions, un monopole d'Etat a été envisagé, le Reichstag a renvoyé à plus tard le règlement de la question de savoir si, et dans quelle mesure, l'Empire doit participer aux profits des compagnies subventionnées.

Pour les navires achevés au cours des cinq premières années après la conclusion de la paix, le gouvernement peut accorder un subside de 50 à 70 % de la différence entre le coût actuel de la construction et le coût normal en temps de paix ; ce pourcentage n'est que de 20 à 55 % pour les navires achevés entre la cinquième et la neuvième année après la fin de la guerre.

L'industrie textile. — La pénurie d'étoffes tissées et tricotées a contraint l'Office impérial de l'habillement à modifier la liste des marchandises que l'on peut se procurer sans bons d'achat. Sont rayés de la liste libre : les bas en coton, les tapis de table de couleur, les matelas, les sacs d'oreillers remplis, toutes les étoffes pour meubles unicolores et imprimées, en coton, laine ou toile ; les garnitures imitant la fourrure, les bandes molletières, les layettes confectionnées pour enfants de moins de un an, les couvertures de voyage, les cols, manchettes, plastrons, jabots, etc. Par contre, les gants non fourrés en coton, soie ou mi-soie, les drapaux tricotés, imprimés ou peints et les rideaux et portières confectionnées, sont inscrits sur la liste de ces marchandises. L'achat des articles de soie ou demi-soie reste libre.

On pourra désormais se procurer un pardessus d'hiver, si on ne possède qu'un paletot d'été, mais l'inverse ne pourra se faire qu'exceptionnellement.

A l'avenir, on ne pourra obtenir un bon de fourniture pour une pièce de linge qu'à la condition de remettre trois pièces usagées semblables ; pour chaque vêtement de dessus, on devra remettre deux vêtements usagés de même nature, ou un seul, s'il est en bon état.

Les pertes de l'armée allemande en 1917. — Dans un article publié le 16 novembre dernier, le *Times* donne à ce sujet les renseignements suivants :

« Les pertes subies en 1917 par les 300 et quelques divisions qui n'ont cessé d'être martelées sur le front ouest par les forces anglaises et françaises doivent se monter à plus d'un million — chiffre qui ne comprend pas d'autres pertes que celles éprouvées par les divisions d'infanterie.

« La rapidité avec laquelle les Allemands ont appelé sous les drapeaux leurs jeunes classes est démontrée par les faits suivants. Au début de la guerre, la classe 1914 ne fut pas appelée avant septembre. La classe 1915, pourtant, était appelée dès l'année suivante d'avril à juin, et entre août et novembre de cette même année, la classe 1916 fut également appelée.

« L'Allemagne se trouvait alors en avance d'une

classe sur les levées normales. L'année 1916 vit de nouveau l'appel de deux classes : celle de 1917 au printemps, et celle de 1918 à l'automne. Elle se trouvait par suite en avance de deux classes. — Au mois de mai de cette année-ci, la classe 1919 fut appelée et nous a déjà fourni quelques prisonniers et l'appel de la classe 1920 a commencé le mois dernier. L'Allemagne, de ce fait, se trouve donc être en avance de trois ans sur ses levées normales — et si elle a recours aux mêmes mesures l'année prochaine, nous nous trouverons, à la Noël, dans une année d'ici ou à peu près, en face de garçons de 15 ans.

« Pour nous, c'est bien là le fait essentiel de la guerre, une démonstration de l'usure continue de la puissance de l'Allemagne, qu'appuient encore des preuves, chaque jour plus nombreuses, des difficultés croissantes qu'elle rencontre à trouver des hommes pour conserver à ses divisions leur force primitive. »

Démographie. — Il ressort du tableau suivant dressé par le « Weekbericht van het Bureau van Statistiek der Gemeente » Amsterdam, que pendant la semaine du 26 août au 1^{er} septembre 1917, les décès (*non militaires*) dans la plupart des grandes villes allemandes ont été environ deux fois plus nombreux que les naissances.

Villes	Population	Nais-sances	Dés-cès de 0 à 1 an	Décès
Berlin.....	1.736.995	326	619	45
Hambourg.....	1.047.130	164	389	20
Cologne.....	649.007	161	255	52
Leipzig.....	676.289	113	170	16
Dresde.....	580.570	107	171	13
Breslau.....	493.393	129	223	29
Francfort-sur-Mein.....	470.124	68	99	7
Dusseldorf.....	466.137	86	98	17
Nuremberg.....	376.374	77	98	21
Hanovre.....	288.300	55	108	7
Chemnitz.....	311.947	70	125	14
Stettin.....	250.228	40	92	17

L'examen des statistiques relatives à diverses semaines antérieures aboutit à la même constatation.

AUTRICHE-HONGRIE

L'économie du service auxiliaire en Autriche. — Les journaux autrichiens ont publié le communiqué suivant par lequel le ministère de la Défense nationale annonce l'introduction du service civil auxiliaire :

« De nombreux soldats continuent à être employés dans divers services auxiliaires, alors qu'ils seraient en état de servir sur le front ou tout au moins dans la zone des étapes.

« Afin que ces hommes puissent être relevés de leurs fonctions actuelles, il sera prochainement fait appel à un nombre assez considérable d'hommes du landsturm que les conseils de révision n'ont pas jugés aptes au service armé. Comme le prévoit le paragraphe 26 du règlement du landsturm, ces hommes seront appelés au service du landsturm non armé.

« Ces appels ne s'adressent qu'aux classes de 1868 à 1891. On s'efforcera de répartir les appels d'une manière égale entre les territoires de la monarchie et l'on considérera à la fois l'intérêt public et les intérêts privés.

« On fera tout d'abord appel aux volontaires ; puis on s'adressera aux hommes qui n'ont pas de profession ou qui exercent un métier que les circonstances actuelles permettent de restreindre ; il s'agit spécialement des métiers qui servent au luxe ou au plaisir.

« Ne sont pas visés les employés des services publics, ni les hommes qui travaillent dans des in-

dustries de guerre. On évitera également, dans la mesure du possible, d'enlever de la main-d'œuvre à toutes les professions qui présentent actuellement une importance particulière.

« A moins qu'ils ne demandent eux-mêmes une autre affectation, on apportera des facilités au service des hommes du landsturm non armé en les employant à proximité immédiate de leur résidence. Une fois qu'ils auront satisfait à leurs obligations militaires, ils pourront vaquer à leurs occupations civiles.

« Partout où les intérêts de l'armée le permettront, ils seront dispensés d'habiter les locaux militaires.

« Des ordres sont donnés pour qu'à l'avenir les appelés de cette catégorie continuent à être occupés dans les lieux et de la manière qui ont été indiqués plus haut, aussi longtemps du moins qu'aucune mesure de révision ne viendra modifier la situation d'une classe tout entière.

« Enfin, l'on aura des ménagements particuliers pour les régions qui ont été directement éprouvées par la guerre. »

L'*Arbeiter Zeitung* a souligné la gravité de la mesure qui venait d'être prise, sans que l'autorité législative ait été consultée : « En fait, l'obligation qui vient d'être imposée aux Autrichiens est plus lourde et plus générale que le service auxiliaire allemand. La loi allemande considère qu'en exerçant certains métiers, l'on satisfait au service civil ; elle laisse donc du jeu à la liberté individuelle. Les astreints au service ont l'obligation de travailler ; mais ils peuvent choisir eux-mêmes sous quelle forme. Au contraire, notre nouveau service du landsturm place tous les citoyens sous l'autorité militaire, au même titre que des soldats. »

Le projet de budget autrichien pour 1917-18. — Le 12 octobre, nous annoncions que la commission du budget, étant donnée l'incertitude de la situation politique d'alors, avait décidé d'en ajourner la discussion.

Il paraît que la situation s'est éclaircie, car on a vu de Budapest, via Suisse, que le 21 novembre, le président du Conseil Wekerlé, ministre des finances, a déposé le projet de budget pour l'exercice financier 1917-1918. Le projet ne comprend pas les frais de mobilisation à couvrir en vertu de la loi sur les mesures extraordinaires prises en cas de guerre. Il prévoit 3.442.670 millions de couronnes de recettes et 3.469.090 millions de dépenses, de sorte qu'il y a un excédent de 26.2 millions de couronnes. Par suite de la guerre, la dette publique a augmenté de 8.91 milliards à la suite des emprunts de guerre. Ces emprunts nécessitent un service d'intérêts de 516.38 millions. Depuis l'élaboration du budget, un nouveau crédit de 113.46 millions est devenu nécessaire pour les intérêts des bons de caisse et de l'emprunt. Le septième emprunt de guerre, dont la souscription est encore en cours donnera probablement un résultat de deux milliards.

Sous toutes réserves !

Marine marchande et colonies autrichiennes. — A la commission du budget de la Chambre des députés, M. Wieser, ministre du Commerce, a déclaré qu'après la guerre un point principal de sa tâche sera de réparer les dommages subis par Trieste, la principale place de commerce de l'Autriche. C'est la guerre qui a prouvé la haute valeur de cette place. Le ministre a déclaré ensuite que les pertes de la marine marchande autrichienne pendant la guerre ont été relativement faibles. Ce point de vue, l'Autriche se trouve dans une meilleure situation que la plupart des belligérants. En ce qui concerne les ventes de navires, le ministre a communiqué que les armateurs sont tenus de consacrer les sommes reçues en suite de ventes

à la construction d'autres navires et à l'amélioration de la situation du personnel. Enfin, le ministre a relevé l'importance du Danube au point de vue économique et militaire. Toute la question du Danube devra être soigneusement révisée lors des négociations de paix.

D'autre part, la *Reichspost* de Vienne publie un article sur le problème de l'après-guerre dans lequel il est dit que l'Autriche ne demandera, au Congrès de la paix, ni annexion, ni contribution de guerre, mais qu'elle réclamera des cessions de territoires coloniaux de manière à être fournie de denrées coloniales et des matières premières dont elle a besoin ; ainsi, seulement, l'Autriche pourrait traverser la crise économique qui la menace ; ces colonies la mettront d'ailleurs sur le même pied que les autres grandes puissances.

La circulation fiduciaire en Autriche. — On mande de Vienne que la nouvelle que la Banque d'Autriche-Hongrie avait émis pour 17 milliards de couronnes de billets provoque une vive émotion. La *Nouvelle Presse Libre* assure que le gouvernement doit prendre des mesures pour arrêter l'augmentation de la circulation fiduciaire.

La disette de vivres, le manque de vêtements, de chaussures, de linge, de savon, de charbon et de tous les objets nécessaires à la vie quotidienne, toutes ces souffrances sont encore aggravées par la hausse des prix due à l'augmentation de la circulation fiduciaire.

Il faut trouver une issue : le crédit de l'Etat doit être rendu plus fort. Pour cela, une politique financière vigilante est indispensable, même dans la quatrième année de guerre.

Une dépêche de Vienne annonce qu'un projet de loi prévoit la création, par la *Banque Austro-Hongroise*, d'un fonds de réserve pour le relèvement du change. Une somme de 255 millions de couronnes provenant des bénéfices réalisés par la banque sur les changes depuis la guerre sera affectée à ce fonds.

Revue Commerciale

La carte de pain. — M. Victor Boret, ministre du Ravitaillement, et M. Vilgrain, sous-secrétaire d'Etat, doivent soumettre ce matin, au conseil des ministres, un décret ayant pour but d'instituer, dans le plus bref délai, la mise en vigueur de la carte de pain.

D'après les dispositions envisagées, la ration quotidienne serait notamment fixée à 300 grammes par personne, avec possibilité, pour les travailleurs manuels, d'obtenir une ration supplémentaire de 200 à 300 grammes. Il convient de rappeler qu'en Suisse, en Italie, dans les pays scandinaves et en Angleterre, la ration de pain oscille entre 225 et 250 grammes.

Le carnet de pain sera individuel et à souche, chaque ticket donnant droit à l'achat ou à la consommation dans un lieu public d'une certaine quantité. Quant à la qualité du pain, elle sera largement améliorée, la suppression du taux de blutage n'imposant plus aux meuniers que d'extraire du blé la totalité de la farine à l'exclusion formelle des issues.

Désormais, la fabrication sera rendue libre, en ce sens que les boulangers pourront donner à leur pain toutes les formes en usage dans le commerce. Le prix sera très probablement unifié sur la base de celui payé à Paris, mesure qui réduira à 0 fr. 50 par kilo un prix qui atteint actuellement 0 fr. 60 dans un certain nombre de départements. Ainsi la vente du pain se trouvera réglementée et les besoins du ravitaillement en farine exactement connus d'avance. C'est non seulement pour le consommateur ses besoins essentiels garantis pour l'avenir,

mais encore, pour le pays, la libération assurée d'une certaine quantité de tonnage qui permettra à l'Amérique d'augmenter d'autant son apport militaire.

En ce qui concerne les campagnes, il est vraisemblable que la carte de pain ne sera pas appliquée dans les communes dont la population n'excède pas un certain chiffre, ainsi qu'il avait été déjà décidé.

Quant au sort des pâtisseries, il n'est pas encore définitivement réglé, mais il semble qu'ils doivent s'attendre à une plus forte restriction.

Dans les circonstances actuelles, on comprendrait mal, en effet, que la satisfaction d'un luxe pût porter préjudice, en quelques mesures que ce soit, à un besoin essentiel.

Les stocks de café. — D'après des renseignements de Rotterdam, les arrivages de café en Europe se sont élevés, en septembre dernier, à 162.000 sacs contre 135.000 sacs en août et 288.000 sacs en juillet 1917, 813.000 sacs en septembre 1916, 445.000 sacs en septembre 1915, 137.000 sacs en septembre 1914 et 1.048.000 sacs en septembre 1913 non affecté par la guerre.

Les ventes se sont chiffrées par 247.000 sacs contre 202.000 sacs en août dernier, 491.000 sacs en septembre 1916, 715.000 sacs en septembre 1915, 1.178.000 sacs en septembre 1914 et 1.034.000 sacs en septembre 1913.

Au 30 septembre dernier, les stocks d'Europe s'élevaient à 3.113.000 sacs contre 3.198.000 sacs au 31 août 1917. Ils sont en diminution de 744.000 sacs sur septembre 1916, de 762.000 sacs sur septembre 1915 et 4.985.000 sacs sur septembre 1914. Le détail de ces stocks en sacs de 60 kilos s'établit ainsi :

	Septembre		
	1914	1916	1917
Copenhague.....	43 000	»	»
Brême.....	65.000	»	»
Hambourg.....	1.386.000	»	»
Pays-Bas.....	497.000	275.000	»
Angleterre.....	361.000	683.000	809.000
Anvers.....	1.018.000	»	»
Le Havre.....	2.472.000	2.533.000	1.830.000
Bordeaux.....	44.000	82.000	81.000
Marseille.....	105.000	284.000	393.000
Trieste.....	107.000	»	»
Totaux.....	6.098.000	3.857.000	3.113.000

(* Estimés pour 1914 et 1916).

Les stocks au 30 septembre sont certainement plus importants que ceux mentionnés ci-dessus, car les détails manquent pour Copenhague, Brême, Hambourg, Anvers et Trieste.

Quant à l'approvisionnement visible mondial, il a augmenté de 932.000 sacs, de sorte qu'au 30 septembre 1917, les stocks visibles de café, dans le monde entier, s'élevaient à 10.163.000 sacs contre 9.231.000 sacs au 31 août dernier ; et, d'autre part, 9.822.000 sacs au 30 septembre 1916, 9.906.000 sacs et 10.024.000 sacs respectivement aux 30 septembre 1915 et 1914.

PETITES NOUVELLES

◆ Le ministre des Finances vient d'appeler l'attention de ses collègues sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les créanciers de l'Etat soient mis, le plus vite possible, en possession des sommes qui peuvent leur être dues par les administrations publiques, en vue de leur permettre de souscrire au troisième emprunt de la Défense nationale.

◆ L'action du Crédit Foncier s'est vivement relevée à 670 francs. Dans sa séance du 28 novem-

bre, le Conseil d'administration, afin de faciliter les souscriptions à l'Emprunt de la Défense Nationale, a décidé la distribution d'un acompte de 15 francs sur le dividende de l'exercice en cours, contre 12 fr. 50 pour l'exercice précédent.

Cet acompte, payable à partir du 2 janvier prochain, peut être touché, dès à présent, moyennant escompte au taux de 4 %.

Les obligations foncières et communales conservent un marché des plus favorable. Les communales 1879, 1880, 1891, 1899 et les foncières 1909 participeront au tirage du 5 décembre, qui comporte 860.000 francs de lots, dont 1 de 150.000 et 4 de 100.000 francs. Il sera amorti, en outre, 9.226 communales 1879 et 9.088 communales 1880.

◆ Le Conseil d'administration de la Société Générale a décidé qu'en vertu de l'autorisation donnée par l'article 57 des Statuts, il sera distribué, à valoir sur les bénéfices de l'exercice courant, un acompte de 5 francs nets par action.

Le paiement s'effectuera à partir du 2 janvier 1918 prochain, à Paris, au siège de la Société et dans toutes ses agences.

Il a été décidé, en outre, que ce coupon serait accepté immédiatement et sans escompte en règlement des souscriptions à l'Emprunt National.

Marché Financier

Paris, le 29 novembre 1917.

A la veille de la liquidation de fin de mois, notre marché est calme. Les événements de Russie d'abord, puis diverses réalisations en vue de l'Emprunt, pèsent sur différents groupes.

Nos 3 % et 5 % sont bien tenus ; mais les actions de nos banques sont faibles.

La lourdeur du groupe russe s'est accentuée pendant cette semaine sur le marché officiel et en Banque.

Le reste de la cote est plutôt indécis.

Parmi les derniers cotes nous relevons :

Au Parquet. — Au comptant : 3 %, 59,75 ; 5 %, 87,90 ; Banque de France, 5.310 ; Banque de Paris et des Pays-Bas, 1.037 ; Crédit Foncier, 670 ; Crédit Lyonnais, 1.080 ; Compagnie Algérienne, 1.381 ; Actions Est, 730 ; P.-L.-M., 920 ; Orléans, 1.072 ; Midi, 890 ; Nord, 1.290 ; Ouest, 697,50 ; Métropolitain, 421 ; Nord-Sud, 136 ; Omnibus, 420 ; Voitures à Paris, 376 ; Suez, 4.650 ; Thomson-Houston, 826 ; Boléo, 930 ; Pennaroya, 1.300 ; Extérieure, 113,40 ; Russe 5 % 1906, 58,50 ; Serbe 5 % 1913 (Monopoles), 60,50 ; Andalous, 405 ; Saragosse, 445 ; Rio-Tinto, 1.815 ; Briansk, 232 ; Prowodnik, 189 ; Naphte, 285 ; Tréfileries du Havre, 288 ; Montbard-Aulnoye, 520 ; Etablissements Bergougnan, 1.555.

Marché en Banque. — Au comptant : Toula, 661 ; Maltzof, 327 ; Platine, 405 ; Cape Copper, 111 ; De Beers ordinaire, 376 ; Mount Elliott, 131 ; Spassky, 36,25 ; Bakou, 1.215 ; Utah, 560 ; Spies, 15 ; Chartered, 23,50 ; East Rand, 12,75 ; Rand Mines, 77 ; Modderfontein B, 238 ; Malacca ordinaire, 152 ; Financière des Caoutchoucs, 259.

Marché de Londres (derniers cours). — Consolidés : 56 ; Emprunt 3 1/2 : 85 1/16 ; Emprunt français : 77 7/8 ; South Eastern : 29 1/4 ; Ontario : 22 3/4 ; United Steel com : 102 1/2 ; Canadian Pacific : 160 5/8 ; Rand Mines : 3 ; De Beers : 13 1/8 ; Rio Tinto : 64.

Marché de New-York (derniers cours). — Atchison Topeka : 82 7/8 ; Calumet : 425 ; Canadian Pacific : 134 1/8 ; General Electric : 128 1/4 ; Louisville Nash : 116 ; Southern Pacific : 82 1/2 ; United Steel com : 96 7/8 ; Union Pacific : 114 1/4 ; Argent en barres : 84 1/2.

L'Administrateur-Gérant : GEORGES BOURGAREL.

Paris. — Imprimerie de la Presse, 16, rue du Croissant. — Simart, imp.